

DÉCISION N°69-2022

Objet :

Le Président,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maïche ;
- Vu la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- Vu les crédits nécessaires inscrits au budget ;

DÉCIDE

D'adopter le projet de renouvellement et le renforcement du réseau AEP, rue principale pour la commune de Valoreille pour un montant global de 381 716,50€ HT,

- De réaliser l'étude sur le réseau d'eau potable, selon les principes de la Charte Nationale Qualité des réseaux d'eau potable,
- De solliciter en conséquence le soutien financier du Département du Doubs et de l'agence de l'eau,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
- De s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision administrative de subvention

➤ Proposition de plan de financement prévisionnel :

▪ Coût global prévisionnel :

Nature des opérations	Libellé	Montant HT	Montant TTC
Renouvellement et renforcement du réseau AEP, Rue Principale, Commune de VALOREILLE	Renouvellement et renforcement du réseau AEP Rue Principale VALOREILLE	381 716,50 €	76 343,30 €
TOTAL		381 716,50 €	458 059,80 €

▪ **Plan de financement prévisionnel :**

Organismes financeurs	Taux (en %)	Montant (en € HT)
Agence de l'eau RMC _ Besançon	50%	190 858 €
Conseil Départemental du Doubs	10%	38 172 €
Communauté de Communes du Pays de Maîche	40%	152 686,50 €
Coût total du Projet		381 716,50 €

Fait à Maîche, le 08 Novembre 2022

Franck VILLEMAIN,
Président

Transmise en Sous-Préfecture le : 08 Novembre 2022